

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 27 MARS 2017 À 17 HEURES 30

N° DEL2017_047 : CONVENTION DE FINANCEMENT TERRITOIRE À ÉNERGIE
POSITIVE POUR UNE CROISSANCE VERTE (TEPCV) : ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE
SUBVENTION - SIGNATURE D'UN AVENANT

L'an deux mille dix sept, le vingt sept mars

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le lundi 27 mars 2017 à 17 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRERE

Secrétaire : Monsieur Pierre DOAT

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE, Dominique SANCHEZ, Dominique MAS, Patrice BEDIER, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGHE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BETEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Blandine THUEL, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL

Membres présents non votants : Mesdames, messieurs,
Messieurs, madame, Philippe GRANIER, Marie-Claire MALROUX, Yves CHAPRON

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Odile LACAZE (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Claude LECOMTE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Elodie NADJAR (pouvoir à Patrice BEDIER), Marie-Louise AT (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE)

Votants : 33

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MARS 2017

N° DEL2017_047 : CONVENTION DE FINANCEMENT TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR UNE CROISSANCE VERTE (TEPCV) : ATTRIBUTION D'UNE NOUVELLE SUBVENTION - SIGNATURE D'UN AVENANT

Pilote : Déplacements doux

Monsieur Jean-François ROCHEDREUX, rapporteur,

En septembre 2014, le ministère de l'environnement a lancé un appel à projet "Territoires à énergie positive pour la croissance verte" à destination des collectivités souhaitant s'engager dans la transition énergétique par des actions concrètes qui peuvent :

- contribuer à atténuer les effets du changement climatique,
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales,
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur 3 ans.

La communauté d'agglomération s'est portée candidate en proposant un programme d'actions ambitieux en lien avec la mise en œuvre de son plan climat énergie territorial (PCET) adopté en octobre 2013.

L'agglomération a été désignée lauréate de cet appel à projet et une convention particulière d'appui financier a été signée en juillet 2016 avec l'État. Celle-ci porte sur l'attribution d'une subvention, d'un montant de 500 000 euros, pour la mise en œuvre du programme d'actions proposé par l'Agglomération et dont le coût a été évalué à 985 000 €HT (tableau ci-dessous).

Thème	N°	Intitulé de l'action	Coût global prévisionnel €HT	Auto financement €HT	Taux TEPCV en %	TEPCV €HT
Efficacité énergétique	1	Remplacement de l'ensemble des sources Mercure encore présentes sur le territoire de l'Agglo (800 points lumineux)	248 000	50 000	80%	198 000
ENR	2	Installation d'un échangeur de chaleur au centre nautique Atlantis pour récupérer l'énergie des eaux recyclées	120 000	36 000	70%	84 000
Mobilité durable	3	Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de pôles d'échanges multimodaux à la Gare-Albi ville et à la gare routière Albi-Jean Jaurès	50 000	10 000	80%	40 000
	4.1	Achat d'un bus hybride pour le service des transports urbains	320 000	192 000	40%	128 000
	4.2	Achat de 6 véhicules électriques pour les services communautaires	180 000	150 000	5000€/V L	30 000
		Installation de 4 bornes de recharges électriques	67 000	47 000	30%	20 000

		TOTAL	985 000	485 000		500 000
--	--	--------------	----------------	----------------	--	----------------

A la fin de l'année 2016, le ministère de l'environnement a ouvert la possibilité aux territoires lauréats de proposer de nouvelles actions et de solliciter une extension de financement.

L'Agglomération a soumis en janvier 2017 un programme d'actions complémentaire (tableau ci-dessous) en lien avec le PCET et respectant les thématiques prioritaires retenues par l'État.

Thème	N°	Intitulé de l'action	Coût global prévisionnel €HT	Auto financement €HT	Taux TEPCV en %	TEPCV €HT
Mobilité durable	1	Achat de deux bus hybrides pour le service des transports urbains	670 000,00	402 000,00	40%	268 000,00
	2	Achat de véhicules et équipements électriques pour l'activité de propreté urbaine	50 000,00	25 000,00	50%	25 000,00
	3	Achat de vélos à assistance électrique pour créer un nouveau service vélo	30 000,00	6 000,00	80%	24 000,00
	4	Achat et pose de 7 bornes d'information voyageurs pour les transports urbains	40 000,00	12 000,00	70%	28 000,00
Biodiversité	5	Création d'un itinéraire de découverte et de sensibilisation à la préservation des paysages à destination des cyclistes et cyclotouristes	75 000,00	30 000,00	70%	28 000,00
	6	Acquisition d'outils de désherbage thermique dans le cadre de la démarche zéro phyto engagée par l'Agglomération	5 000,00	1 000,00	80%	40 000,00
Economie circulaire	7	Développement du compostage individuel et partagé	104 850,00	34 600,50	67%	70 249,50
ENR	8	Equiper la station d'épuration Albi-Madeleine d'une pompe à chaleur (PAC) pour chauffer le digesteur à partir d'un échangeur de chaleur placé en sortie d'eaux traitées de station	70 000,00	35 000,00	50%	35 000,00
			1 044 850,00	545 600,50		499 249,50

Ce programme d'actions complémentaire a été retenu par le ministère de l'environnement et une extension de financement de 500 000 euros sera attribuée à l'Agglomération sous réserve que ces actions soient réalisées dans un délai de 3 ans.

Cette reconnaissance du Ministère de l'Environnement souligne l'engagement de notre agglomération en matière de transition énergétique et récompense la qualité du dossier présenté.

Pour formaliser cette extension de financement, un avenant à la convention initiale doit être signé avec l'État.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du 7 juillet 2016 approuvant la candidature à l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour une croissance verte » ,

VU la convention particulière d'appui financier signée par l'Agglomération avec l'Etat en juillet 2016,

VU l'avis du bureau du 2 mars 2017,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de l'extension de financement à hauteur de 500 000 euros accordée par l'État à l'Agglomération dans le cadre de l'appel à projet Territoire à énergie positive pour une croissance verte.

AUTORISE monsieur le président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ou son représentant à signer l'avenant à la convention particulière d'appui financier initiale.

Pour extrait conforme,
Fait le 27 mars 2017,

Le président,

Philippe BONNECARRÈRE